



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Dossier de presse

Introduction du cours « Vie et société »

Un jalon dans l'histoire de l'école luxembourgeoise

7 juillet 2016

Introduction du cours « Vie et société »

Un jalon dans l'histoire de l'école luxembourgeoise

L'introduction d'un cours commun d'éducation aux valeurs est prévue dans le programme gouvernemental de la législature 2013-2018. Elle est consignée dans une convention entre l'État luxembourgeois et l'Église catholique, signée le 26 janvier 2015.

Le nouveau cours, intitulé « Vie et société », remplacera l'instruction religieuse et la formation morale et sociale à partir de la rentrée scolaire 2016-2017 à l'enseignement secondaire et à partir de la rentrée 2017-2018 à l'enseignement fondamental. Il ambitionne d'offrir à tous les jeunes un cours commun qui les aidera à construire leurs propres points de repères dans le respect de ceux des autres.

1. LE CONTEXTE : NEUTRALITÉ DE L'ÉCOLE ET DIVERSITÉ CROISSANTE DES ÉLÈVES

La diversité de notre population scolaire s'accroît, et avec elle la diversité des convictions religieuses et philosophiques dans nos classes. Il relève de la mission éducative de l'école d'offrir un espace de dialogue et d'entente sur les valeurs communes indispensables pour le vivre-ensemble et la cohésion sociale. Pour cette raison, le programme gouvernemental prévoit que tous les élèves soient réunis dans un même cours, fondé sur ces valeurs. En même temps, l'introduction du cours commun « Vie et société » répondra à l'obligation de neutralité confessionnelle et philosophique de l'école publique.

2. TROIS OBJECTIFS-CLÉS, SIX CHAMPS D'APPRENTISSAGE, UNE APPROCHE MULTI-RÉFÉRENTIELLE

2.1. Tolérance, pratique réflexive, grandes questions de la vie : le document-cadre

Le 23 mars 2015, le ministère a publié le [document-cadre](#) pour l'élaboration du nouveau cours « Vie et société ».

Le document décrit le contexte, les objectifs politiques, les grandes orientations et les principes fondamentaux du nouveau cours. Il sert de référence aux groupes de travail en charge d'élaborer les programmes.

Le document-cadre définit les **trois objectifs fondamentaux** du cours « Vie et société » :

1. Promouvoir une tolérance fondée sur la connaissance

Ouverture, respect et tolérance dans notre société multiculturelle : pour apprendre à connaître et à vivre les valeurs démocratiques, il faut comprendre la pluralité des modes et conceptions de vie, des cultures, des religions ainsi que des valeurs et convictions qu'elles véhiculent. Le cours « Vie et société » vise à développer des connaissances sur les traditions et rites, religieux comme non religieux, qui marquent notre société moderne. Très souvent, c'est en effet l'ignorance des éléments

de culture ou l'incapacité de décoder le langage figuré de textes ou de symboles qui mènent à des positions dogmatiques et radicales.

2. Apprendre par une pratique réflexive et critique

Le cours se fondera sur une approche innovante centrée sur l'élève. Il prendra comme point de départ les questionnements, réflexions et expériences de l'élève par rapport à l'environnement dans lequel celui-ci évolue quotidiennement. L'élève apprendra à développer sa pensée réflexive, autonome et critique, pour devenir un citoyen responsable, acteur de sa propre vie.

3. Explorer les grandes questions de la vie et de la société

Le cours amènera progressivement les enfants et les jeunes à confronter leur vécu et leur quête de sens avec les grandes questions de l'humanité et de la société. En abordant les réponses qu'y donnent les différents courants philosophiques et éthiques tout comme les grandes traditions religieuses et culturelles, les sciences, la littérature, il proposera aux jeunes des pistes de réflexion pour construire leurs propres points de repères, dans le respect de ceux des autres et en exerçant leur esprit critique.

Une approche multi-référentielle

Le cours « Vie et société » s'inscrit dans une approche multi-référentielle qui tient compte des grandes questions et pensées de l'humanité, des droits de l'homme, de savoirs issus des sciences et de la raison, ainsi que des cultures religieuses fondatrices de nos sociétés et de sociétés plus éloignées.

2.2. Six champs d'apprentissage autour du vivre-ensemble : le programme directeur

Le 12 novembre 2015, le ministère a publié le [programme directeur](#) (*Rahmenlehrplan*) du nouveau cours. Il a été adapté au premier semestre 2016 à la suite des avis reçus.

Le programme-directeur prend appui sur le document-cadre. Il décrit les objectifs et la structure du cours « Vie et société ». Il prend en compte les spécificités du contexte luxembourgeois, en particulier la diversité de la population. Le vivre-ensemble, l'ouverture et la tolérance dans notre société multiculturelle sont en effet au cœur du cours « Vie et société ».

Le programme-directeur définit **six grands champs d'apprentissage** autour desquels s'articule le nouveau cours:

Champs d'apprentissage	Lernfelder
Moi	Ich
Moi et les autres	Ich und die anderen
Modes de vie, monde et société	Lebensformen, Welt und Gesellschaft
L'être humain, la nature et la technique	Mensch, Natur und Technik
Culture et communication	Kultur und Kommunikation
Grandes questions de la vie	Grosse Fragen

Tous liés au vivre-ensemble, ces champs d'apprentissage forment le fil rouge qui assure continuité et cohérence à travers l'ensemble des classes de l'enseignement fondamental et secondaire.

Pour chaque classe, les champs d'apprentissage sont déclinés en thèmes (*Themenfelder*), adaptés à l'âge et au questionnement des élèves.

2.3. Guider l'enseignant dans la préparation des cours : les supports didactiques

Des supports didactiques (*Lehrerhandreichungen*) guident l'enseignant dans la préparation du cours. Pour chaque champ d'apprentissage et thème, ils explicitent :

- les buts pédagogiques,
- les compétences visées,
- les références scientifiques,
- le déroulement du cours,
- les méthodes didactiques,
- les sources, médias et matériels de documentation.

De juillet à septembre 2016, des supports didactiques à l'intention des enseignants seront mis en ligne sur le site www.vieso.lu.

S'y ajoutent des documents d'information (*Zusatzmaterial*) élaborés par les différents cultes ainsi que des organisations laïques, sur lesquels les enseignants peuvent prendre appui.

3. UN COURS ÉLABORÉ DANS LA CONCERTATION

Les travaux d'élaboration du nouveau cours ont débuté en 2014 et ont été planifiés en concertation avec toutes les parties intéressées : archevêché, Association luxembourgeoise des enseignants d'éducation religieuse et morale dans l'enseignement fondamental (ALERF), Association luxembourgeoise des professeurs d'éthique, les commissions nationales des programmes respectivement de l'instruction religieuse et de la formation morale et sociale, Cercle de coopération des associations laïques, Conseil des cultes conventionnés, Amnesty International, « Fir de Choix » etc.

➤ 1^{er} semestre 2014

- analyse de concepts et de programmes en place dans d'autres pays (Québec, Suisse romande, canton de Zurich, Länder de Brandebourg et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie) par quatre groupes de travail (respectivement pour l'instruction religieuse et la formation morale et sociale, à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire) ;

➤ 2^e semestre 2014

- avis des groupes de travail « instruction religieuse » et « formation morale et sociale » de l'enseignement secondaire ;
- avis du groupe de travail « instruction religieuse » de l'enseignement fondamental (pour la formation morale et sociale, un document de réflexion avait déjà été remis dans le cadre d'un projet antérieur) ;
- analyse des avis par le ministère, élaboration d'une synthèse ;

➤ 1^{er} semestre 2015

- **publication du [document-cadre](#) (mars 2015) qui décrit le contexte, les objectifs politiques, les grandes orientations et les principes fondamentaux du nouveau cours ;**
- élaboration d'un programme-directeur par le groupe de travail « Vie et société », formé d'enseignants (enseignement fondamental et lycée) des cours d'instruction religieuse et des cours de formation morale et sociale ;
- élaboration d'une liste de champs thématiques autour desquels s'articule le cours.

➤ 2^e semestre 2015

- **publication du [programme-directeur \(Rahmenlehrplan\)](#) (novembre 2015) ;**
- déclinaison des champs d'apprentissage en thèmes pour chaque année d'études.

➤ 1^{er} semestre 2016

- adaptation du programme-directeur suite aux avis reçus,

Enseignement secondaire et secondaire technique :

- élaboration d'un projet de loi portant introduction du cours « Vie et société » dans l'enseignement secondaire et secondaire technique ;
- élaboration d'un projet de règlement grand-ducal sur les lignes directrices du cours ;
- **élaboration de [supports didactiques \(Lehrerhandreichungen\)](#)** qui guident l'enseignant dans la préparation du cours. Ils explicitent, pour chaque thème les compétences visées, des approches référentielles et méthodes didactiques contribuant aux développement des compétences, des sources de documentation, ... ;
- élaboration de formations pour les futurs enseignants du cours « Vie et société » ;
- élaboration d'un dispositif de recueil de données empiriques sur la mise en œuvre du cours.

Enseignement fondamental :

- mise en place d'un groupe de travail d'enseignants chargé d'élaborer la nouvelle partie du plan d'études se rapportant au cours « Vie et société » ;
- formulation des compétences visées aux cycles 2 à 4 (le cycle restant inchangé) et des descripteurs y relatifs dans chacun des six champs d'apprentissage, sur la base des objectifs fixés dans le document-cadre (compétences personnelles et sociales, savoirs et savoir-faire en relation avec des contenus d'ordre philosophique, éthique et religieux) ;
- définition des socles de compétences ;
- élaboration de matériels didactiques permettant de concevoir des activités d'apprentissage variées et motivantes en classe : manuel et fiches de travail contenant images, textes et situations-problèmes qui partent du vécu des enfants ;
- élaboration d'un projet de loi portant introduction du cours « Vie et société » dans l'enseignement fondamental.

➤ 2^e semestre 2016

Enseignement secondaire et secondaire technique :

- lancement d'un **site internet www.vieso.lu** destiné aux enseignants et aux parents ; bilingue (français et allemand), il contient tous les documents officiels ainsi que tous les documents destinés aux enseignants pour la préparation des cours ;
- fourniture aux lycées de versions imprimées de la documentation publiée sur le site internet ;

- organisation de deux sessions de formation pour les enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique ; elles débutent respectivement en juillet et en octobre 2016 ;
- à partir de la rentrée 2016, une commission nationale des programmes « Vie et société », commune à l'enseignement secondaire et secondaire technique, réunit des représentants de chaque lycée ;
- coordonnés par le ministère (Service de coordination de l'innovation et de la recherche pédagogiques – SCRIPT), les travaux d'élaboration du nouveau cours se poursuivent en collaboration avec la commission nationale des programmes ;
- les travaux prendront en compte les expériences vécues par les enseignants et les élèves. À ces fins, un dispositif d'enquête (interviews et en ligne) des enseignants et des élèves sera mis en place. Les avis recueillis contribueront à développer le cours et serviront de base pour l'élaboration de matériels didactiques.

Enseignement fondamental :

- continuation des travaux d'élaboration de matériels didactiques ;
- élaboration d'un avant-projet de loi concernant les modalités de reprise des enseignants de religion,

4. LE PERSONNEL ENSEIGNANT

4.1. La reprise du personnel de l'enseignement fondamental

L'introduction du cours « Vie et société » s'accompagne d'un dispositif de reprise du personnel assurant les cours d'instruction religieuse à l'école fondamentale, conformément à la convention signée entre l'État luxembourgeois et l'Église catholique en janvier 2015.

Une séance d'information sur les **possibilités de réaffectation** a réuni le 30 juin les quelque 140 concernés, actuellement employés par l'archevêché.

Les agents se répartissent en deux catégories :

- Une centaine de personnes ont le niveau de qualification minimal requis pour intervenir dans l'enseignement fondamental (diplôme de fin d'études 1^{re} ou 13^e, DAEU, bachelor en pédagogie religieuse). Elles pourront intégrer la **réserve des suppléants** déjà existante après avoir suivi une formation théorique et pratique en cours d'emploi (120 heures). En termes de carrière et de rémunération, elles seront classées dans la carrière du chargé de cours de l'enseignement fondamental (E2). L'ancienneté sera prise en compte en fonction des années de service.
- Une quarantaine de personnes ont un niveau d'études correspondant à une classe de 3^e ou de 11^e, ou sont moins qualifiées. Elles pourront accéder à une **réserve des auxiliaires éducatifs**, nouvellement créée. Elles peuvent choisir des postes dans l'enseignement fondamental, dans l'Éducation différenciée, dans un lycée, auprès du Service national de la jeunesse ou dans les Maisons d'enfants de l'État.

Là aussi, une formation théorique et pratique de 120 heures est prévue à l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), dont un module de spécialisation de 40 heures en lien avec la structure ou l'institution choisie. La carrière de ces agents évolue selon le barème de rémunération de l'Archevêché.

Pour les deux catégories, tant les agents qui intégreront la réserve des suppléants que ceux qui inaugureront la réserve des auxiliaires éducatifs, la période de reprise commence **dès la rentrée scolaire 2017** et vaut pour une durée de trois ans.

Plus d'informations : [Note concernant l'offre de reprise des enseignants et des chargés de cours de religion à l'enseignement fondamental](#)

4.2. La formation des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Les enseignants qui dispensent actuellement les cours d'instruction religieuse et les cours de formation morale et sociale font déjà partie du personnel de l'Éducation nationale. Ils pourront à l'avenir dispenser le cours « Vie et société » moyennant une **formation d'initiation** qui porte sur les objectifs, les contenus et les principes méthodologiques et didactiques du nouveau cours.

La formation est organisée par l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) et porte sur seize heures.

Une première session a lieu à partir de juillet 2016 ; 233 enseignants s'y sont inscrits. Une 2^e session (avec actuellement 120 personnes inscrites) est organisée à partir d'octobre.

Chaque session de formation comprend une séance d'introduction au nouveau cours « Vie et société » (6 heures) et un module thématique au choix (10 heures). Dans le module thématique, les enseignants sont également amenés à préparer et à présenter une leçon.

Plus d'informations : voir tableaux en annexe

L'IFEN offrira également des **formations continues** en relation avec les champs d'apprentissage, les thèmes et l'enseignement du cours « Vie et société ».

Les **nouveaux enseignants** recrutés pour la branche « Vie et société » devront être détenteurs d'un grade de bachelor et/ou de master en lien avec la branche : philosophie, sciences politiques, théologie, sciences sociales, anthropologie, ...